

La Gazette.fr, 6 février 2015

INTERCOMMUNALITÉ

## « QPC Salbris » : la proposition de loi définitivement adoptée par le Sénat

Publié le 06/02/2015 • Par Brigitte Menguy • dans [Actu juridique](#) France

**Le Sénat a définitivement adopté, jeudi 5 février 2015, la proposition de loi autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération, présentée par les sénateurs socialistes Alain Richard et Jean-Pierre Sueur.**

### RÉFÉRENCES

[La proposition de loi sur le site du Sénat](#)

Après l'adoption de l'Assemblée nationale en première lecture, jeudi 18 décembre 2014, le Sénat a, cette fois-ci adopté définitivement la proposition de loi autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire. Cette

proposition de loi déposée par les sénateurs Alain Richard (PS) et Jean-Pierre Sueur (PS) fait suite à la [décision du Conseil constitutionnel](#) « commune de Salbris » qui avait abrogé en juin une disposition législative permettant de déterminer le nombre de sièges par commune en fonction de critères pas seulement démographiques.

Déposé le 24 juillet 2014, ce texte vise à remédier aux conséquences résultant pour les intercommunalités de la déclaration d'inconstitutionnalité des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 encadrant l'accord amiable adopté par les conseils municipaux concernés